



ACCUEIL ADOLESCENTS

Faites décoller leurs activités

Vous souhaitez développer **des accueils de loisirs spécifiques aux 12 - 17 ans** ? Vous accueillez déjà ce public au sein de votre accueil de loisirs ?

La Caf peut vous accompagner et vous accorder des financements supplémentaires en proposant un projet adapté à leurs besoins.



Un accueil de loisirs à destination des adolescents, c'est quoi ?

Cette structure peut prendre deux formes :

- **un accueil de loisirs « jeunes »** qui consacre un projet pédagogique spécifique en direction des 12 -17 ans,
- **un accueil jeunes** destiné aux 14 -17 ans* faisant l'objet d'une convention avec le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES).

*accueils tels que définis par l'article R227-1 du CASF



Pourquoi créer un accueil de loisirs à destination des adolescents ?

Développer un accueil adolescents sur mon territoire, c'est :

- **Favoriser l'épanouissement des jeunes** au sein d'un collectif,
- **Proposer des activités éducatives** adaptées à leurs besoins,
- **Encourager leur prise d'initiatives** et leur autonomie,
- Leur permettre de **s'impliquer dans la vie locale**.

Que propose la Caf ?

Pour vous accompagner dans ce développement, la Caf propose **un financement majoré** pour les heures dédiées aux 12-17 ans*.

*0.94€/enfant/heure. Les actes ouvrants droits sont les heures réalisées.



Qui sont vos contacts utiles ?

La Caf de Seine-Maritime : le chargé de conseil et de développement de votre territoire.

[Consultez la carte des contacts.](#)

Le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) :
sdjes76-acm@ac-normandie.fr
(uniquement pour les aspects réglementaires et pédagogiques des accueils)

